

Image not found or type unknown



Travail interet general non effectué

Par **nicolas45200**, le **01/06/2012 à 20:17**

Bonjour,

Suite à une condamnation en janvier 2011 à une peine 120 heures de travail d'intérêt général pour avoir volé dans un salon de coiffure de la nourriture (paquet de pâtes, sirop, etc..) et le fond de caisse de 150 euros pour me nourrir car je n avais aucun revenu à cet époque. Ayant un casier vierge, je voulais vous demander ce que je risque pour ne pas les avoir effectués ? (je suis allé au premier rdv mais pas les suivants, ayant une santé défailante à cause de mon genou mais n'ayant aucun justificatif de ce problème)

Merci par avance.